

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS**

### **CONSEIL COMMUNAL**

#### **REUNION DU JEUDI 23 JUIN 2011**

##### **11/33 COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

En application de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le conseil communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année 2010 qui s'élèvent à :

- 3 625 369,01 euros en section de Fonctionnement
- 4 164 793,61 euros en section d'Investissement
- 173 172,16 euros d'Excédent

**La délibération est adoptée à la MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes S'ABSTIENT**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

##### **11/34 COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DE LILLE-EXERCICE 2010 – APPROBATION**

Le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 173 172,16 euros.

**La délibération est adoptée à la MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes S'ABSTIENT**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

##### **11/35 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S D'HELLEMMES**

Pour accompagner le CCAS d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, il vous est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 30 290 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

**La délibération est adoptée L'UNANIMITE**

### **11/36 SOUTIEN A L'ASSOCIATION « LES AJONCS »**

L'association Les Ajoncs participe à l'animation de la Commune à partir de jardins communautaires implantés sur la Commune.

Eu égard à la qualité du travail effectué par l'association et dans le cadre notamment de l'aide au développement de la solidarité des habitants jardiniers, la Commune souhaite apporter une aide financière d'un montant de 10 000 euros à l'association.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

**La délibération est adoptée à l'UNANIMITE**

### **11/37 MODIFICATION DU PLU VISANT A PERMETTRE LA REALISATION DU PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE FIVES CAIL BABCOCK PORTANT SUR LES COMMUNES DE LILLE (QUARTIER DE FIVES) ET D'HELLEMMES**

Les 16 ha du site de Fives Cail Babcock (FCB) et ses abords constituent l'un des grands enjeux urbains de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes.

Le projet repose sur un programme validé par les collectivités, comprenant notamment l'implantation de la Bourse du Travail, d'un lycée professionnel, d'une piscine, d'environ 850 logements selon une programmation mixte, la création d'activités tertiaires, d'équipements de proximité et l'aménagement de 7 ha d'espaces verts et d'espaces publics en réseau.

Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU visant à permettre la réalisation du projet de la ZAC Fives Cail Babcock.

**La délibération est adoptée à la MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

### **11/40 ASSOCIATION « COULEURS D'AVENIR » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Depuis 2009, l'association « Couleurs d'Avenir » travaille en partenariat avec le bailleur Nord- Est Immobilière des chemins de fer (ICF) au rétablissement du lien social en faveur des habitants du quartier de l'Épine.

A cet effet ont été organisées, et poursuivies cette année, diverses actions destinées notamment à développer les relations entre locataires et les aider à se réapproprier leur quartier.

Afin d'aider l'association à mener à bien ses projets, la Commune souhaite proposer un soutien financier.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 6 000 € cette association.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

**11/41 INSCRIPTION DE LA COMMUNE D'HELLEMMES EN TANT QUE LIEU D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**

L'objectif de cette réforme est de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution favorisant l'égalité de traitement entre les demandeurs et de permettre une meilleure connaissance quantitative et qualitative des caractéristiques de la demande locative sociale.

La commune d'Hellemmes, au travers de son Espace Logement, confirme son implication dans l'accueil et le suivi des personnes ou familles en demande de logement social et l'instruction des demandes de logement en est une étape primordiale.

Il est demandé au Conseil Communal d'accepter que la commune soit lieu d'enregistrement des demandes de logement social

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) vote POUR**

**Mr PARGNEAUX – Maire – S'ABSTIENT**

**11/42 INSTALLATION DE SYSTEMES DE RECUPERATION D'EAU PLUVIALE – ATTRIBUTION DE PRIME**

La Ville de Lille a autorisé, par délibération n°10/133 du 1<sup>er</sup> février 2010, la reconduction de l'aide à l'installation de système de récupération des eaux pluviales, et par délibération n° 10/680 du 28 juin 2010, l'extension et l'harmonisation du dispositif de primes des communes de Lille – Hellemmes – Lomme pour la récupération des eaux de pluie.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime à des Hellemmois.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

#### **11/43 ADOPTION DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2011-2016**

La Commune d'Hellemmes a engagé depuis plusieurs années une démarche forte et innovante en matière de politique éducative à destination des jeunes hellemmoises et hellemmois âgés de 0 à 25 ans.

Cette phase de concertation a été accompagnée de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du Projet Educatif Local qui permet à chaque acteur de s'engager dans le principe fort de la « co-éducation ».

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir adopter le Projet Educatif Local 2011-2016.

**La délibération est adoptée à l'UNANIMITE**

#### **11/44 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE CHAMP EDUCATIF**

Dans le cadre de sa politique éducative réaffirmée dans le Projet Educatif Local, la Commune s'appuie sur le réseau de compétences associatives locales en favorisant l'intervention d'artistes au sein des écoles et des espaces éducatifs.

Afin de permettre aux associations culturelles d'intervenir durant les temps scolaires, péri et extra-scolaires, la Commune envisage d'octroyer des subventions aux associations suivantes : « Des Voisins Bien Urbains » d'un montant de 2 600 € et l'association «Guillaume de Rubrouck » d'un montant de 800 €.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des ces aides financières.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

### **11/46 STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - PARC DE LA FILATURE- REGLEMENT INTERIEUR COMPLETE**

Afin d'obtenir l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile du Département du Nord autorisant l'ouverture de la structure, le Conseil Communal a approuvé un règlement intérieur par délibération 11/23 le 16 mars 2011.

Considérant la nécessité de compléter certaines rubriques notamment en matière de tarification et d'information aux parents.

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le Règlement Intérieur complété.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

### **11/47 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Les résultats du Compte Administratifs 2010 s'établissent ainsi :

- Dépenses : 8 119,12 euros
- Recettes : 10 332,26 euros

Le Compte Administratif 2010 du Service Extérieur des Pompes Funèbres fait donc apparaître un excédent de 2 213,14 euros.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

### **11/48 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES – COMPTE DE GESTION 2010**

Le Compte de Gestion 2010 du Service Extérieur de Pompes Funèbres fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses : 8 119,12 euros
- Recettes : 10 332,26 euros

soit un excédent de 2 213,14 euros au titre de l'année 2010.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**Hellemmes-Ensemble vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR**

**Union pour Hellemmes vote POUR**

**Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) S'ABSTIENT**

## **11/49 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS ET ESPACES EDUCATIFS**

L'ensemble des structures périscolaires et extrascolaires de la commune accueillent des enfants durant toute l'année et leurs responsables.

Dans le cadre de la phase de concertation initiant la réécriture du nouveau Projet Educatif Local, il a été pointé une exigence accrue de développer une plus grande lisibilité quant aux temps et acteurs éducatifs intervenant dans la journée de l'enfant.

Le présent règlement intérieur sera désormais connu et accepté par toutes les familles utilisatrices des structures.

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver ce Règlement Intérieur.

**La délibération est adoptée à l'UNANIMITE**

## **11/50 CONTRIBUTION HELLEMMOISE ANNUELLE A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SANTE, SANTE MENTALE ET CITOYENNETE »**

Par délibération 9/111 du 12 novembre 2009, la Commune d'Hellemmes a émis un avis favorable à son adhésion au conseil local de Santé et Santé Mentale.

L'Association Médico-Psychosociale (AMPS) a été créée en 1977 et regroupe six Communes (Faches-Thumesnil, Hellemmes-Lille, Lesquin, Lezennes, Mons en Baroeul et Ronchin), ainsi que des services de psychiatrie et des personnes physiques et morales. Elle a pour vocation la « transformation » de l'hôpital psychiatrique en service de soins intégrés dans la cité. Cette initiative a permis de développer, au fil des ans, un réseau intercommunal de services et de structures intervenant dans ce domaine.

Il est demandé au Conseil Communal de décider l'inscription budgétaire des crédits correspondant à la contribution annuelle de la ville au fonctionnement de l'association.

**La délibération est adoptée à l'UNANIMITE**